

CONVENTION RETAIL POUR LES TRAVAILLEURS



CONVENTION RETAIL POUR LES TRAVAILLEURS ENTRE :

LA BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL - GRE
OUM EL BOUAGHI-/KHENCHELA
ET UNIVERSITE ABBES LAGHROUR DE KHENCHELA

Les formes de coopération

Les obligations des deux parties :

❖ **L'Université ABBAS Laghrou s'engage à :**

- Mettre en place tous les moyens nécessaires pour faire parvenir l'Offre de la BADR à l'ensemble des travailleurs de l'Université ABBAS Laghrou.
- Mettre à la disposition de la BADR, périodiquement, un espace au niveau de ses sièges pour la promotion de l'offre de la BADR.

❖ **La BADR s'engage à :**

- Octroyer aux travailleurs de l'Université ABBAS Laghrou un taux et tarifs préférentiels :
 - 6,5% Pour les financements Morabaha à la consommation.
 - 5,5% pour le crédit immobilier.
- Assurer la prestation d'Étude de dossier à 50% de remise pour le compte des travailleurs de l'Université ABBAS Laghrou, leurs conjoints salariés ainsi que ses retraités.
- Traiter les demandes des travailleurs de l'Université ABBAS Laghrou, leurs conjoints salariés ainsi que ses retraités, les nouvelles offres de la BADR.
- Étudier au bénéfice des travailleurs de l'Université ABBAS Laghrou, leurs conjoints salariés ainsi que ses retraités, les nouvelles offres de la BADR.
- Contribuer avec l'Université ABBAS Laghrou dans la promotion de l'offre de la BADR à travers la fourniture de supports publicitaires (PLV), l'organisation de : journées d'études, des portes ouvertes, conférences ...

CONVENTION RETAIL POUR LES TRAVAILLEURS

- Mettre son réseau d'exploitation (ALE) à la disposition des travailleurs l'Université ABBAS Laghrour, leurs conjoints salariés, ses retraités à travers tout le territoire national.